

chance comme très-probable dans l'hypothèse du projet adopté, et tous sont obligés de la regarder au moins comme possible. Or, vous voulez que les évêques consentent à livrer toutes ces jeunes générations, dont ils sont les premiers pères spirituels, à des hasards aussi terribles pour leur salut et leur bonheur!

Vous dites que l'on ne peut pas nous donner pleine et entière satisfaction, qu'on ne peut pas nous imposer logiquement silence, parce que nous sommes des esprits rigoureux. Vous avouez donc que vous avez contre vous la logique dont vous faites vous-même, dans ce Rapport, un si légitime et si courageux élog. « La logique, cette science, selon vous, trop méconnue de nos jours; qu'il importe désormais de replacer au rang qui lui appartient; la logique, cette science formelle de la pensée, des règles de la démonstration, vous l'avez contre vous! Mais la logique, c'est la raison, c'est le bon sens; dans les questions législatives, la logique, c'est l'équité, c'est le droit: vous avez dû en avoir une fois la justice contre vous.

Vous ajoutez que nous sommes méfiants; mais, Monsieur le duc, est-ce que nous n'avons pas des raisons pour l'être? Est-ce que, aujourd'hui même, l'Université ne se pose pas dans la personne de son chef et dans presque tous ses membres, et dans ses discours, et dans ses écrits, comme adversaire, je pourrais dire comme ennemi de l'Eglise et de ses ministres? Est-ce que, à part tous les faits que nous connaissons, cette attitude n'est pas de nature à nous inspirer de la méfiance? Quoi! nous voyons l'Université, malgré la réprobation unanime de l'épiscopat, faire publiquement grâce aux horribles blasphèmes du Collège de France; nous la voyons applaudir avec une joie bruyante aux sophismes surannés des rancunes jansénistes contre notre Eglise; nous la voyons, comme nous l'avons vue toujours, sinon commander, car elle ne le peut pas, au moins conseiller, favoriser, propager des livres pernicieux et d'histoire et de philosophie; nous voyons cela, toute la France le voit, et vous voulez que nous consentions à confier à l'Université le soin de rédiger les programmes d'histoire et de philosophie destinés à nos enfants, et faire passer elle-même notre chère jeunesse par le scrutin fatal d'interrogateurs qui pourront être et qui, la plupart, seront certainement pour eux des tuteurs et des impies! Non, nous n'y consentirons jamais. Vous comprenez bien vous-même, M. le duc, que nous ne le pouvons pas, et quoique vous ne partagiez pas encore toutes nos opinions, vous avez l'âme assez haute pour sentir que si nous nous prêtions à un système qui doit amener la perte éternelle des âmes, non-seulement nous mériterions les châtimens du ciel, mais nous n'aurions plus droit à votre estime.

Nous résisterions donc, nous résisterions et par notre parole, et par notre influence, et par nos œuvres, et, pour répéter un mot que nous avons déjà signé, et dont on a mal à propos envenimé le sens naturel, nous résisterions par notre refus de concours. Et en cela, vous le voyez bien, M. le duc, nous n'envahirions en aucune manière le terrain temporel et politique; mais nous nous bornerions à défendre le domaine de l'Eglise et de la foi. Nous ne faisons pas cette déclaration par jactance; cette vanité puérile ne nous convient à aucun titre. Nous la faisons au contraire malgré nous, parce que nous y sommes contraints et avec une profonde douleur. Nous savons très-bien que nous sommes humainement les plus faibles, et qu'on peut extérieurement nous opprimer de toutes les manières; nous savons qu'il ne nous est pas permis de provoquer la persécution, qui est toujours un grand mal en soi; nous savons enfin que la guerre dont nous parlons, et qui malheureusement est déjà commencée, ne peut être qu'un sujet de désastre pour la patrie et de deuil pour l'Eglise. C'est pour cela que nous élevons la voix; pendant qu'il en est temps encore, pour conjurer le pouvoir d'en détourner la cause. Nous croyons que cette guerre désastreuse ne peut être évitée que par la liberté d'enseignement. Nous le croyons fermement, invinciblement; cependant nous sentons bien que nous ne pouvons imposer nos convictions à personne. Mais puisqu'il est évident que la voie vers laquelle on se dirige doit conduire à des précipices, nous demandons en grâce, au nom de la France comme au nom de la foi, qu'on hésite un peu et qu'on attende avant d'y entrer. Nous demandons qu'on ne s'y précipite pas en aveugle dans un moment d'effervescence et de passion. C'est toujours la sagesse et la vérité qui gagnent à l'examen. Si nous sommes dans l'erreur, un an de plus convaincra la France et nous en conviendrons nous-mêmes; et si alors le gouvernement pouvait nous donner, pour assurer dans l'éducation la pureté de nos saintes croyances, un autre moyen que celui que nous proposons, nous laisserions les législateurs se débattre entre eux dans l'arène des intérêts temporels, et nous déposerions les armes. Mais si nous sommes dans le vrai, quel intérêt le gouvernement peut-il avoir à se jeter dans une voie fautive, pleine d'orages, de dangers et de ruines?

Nous examinerons sommairement les motifs d'après lesquels on cherche à justifier cette déplorable détermination dans une troisième lettre qui sera sans doute la dernière, et que nous terminerons par l'exposé de la troisième impossibilité énoncée au commencement de celle-ci, que sa longueur imprévue nous oblige à terminer avant d'y avoir rempli toute notre tâche.

Veillez toujours, Monsieur le duc, accueillir mes observations avec indulgence, excuser ce qui pourrait se rencontrer d'un peu rude dans une rédaction précipitée faite sous l'influence d'une conviction profonde, et agréer de nouveau l'assurance de ma haute considération et de mon profond respect.

† P. L. Evêque de Langres.

Mission protestante parmi les Canadiens-Français.—Un journal de Londres parlait dernièrement de la prochaine arrivée en ce pays d'un prêtre

français apostolat, du nom de Maurette, qui aurait eu quelques démêlés avec la justice, et que la société des missions protestantes aurait trouvé digne d'être employé sous ses auspices à évangéliser les Canadiens français. Si c'est, comme nous le présumons, le même individu dont il est parlé dans l'extrait suivant d'un journal de Paris du 28 mai, le saint homme doit passer une année dans la retraite à se préparer à son apostolat.

«Le sieur Maurette, ancien curé de Serrès, qui a si malheureusement apostasié, était l'objet de poursuites judiciaires à l'occasion d'une brochure scandaleuse qu'il a publiée après son apostasie. On assurait d'abord qu'il était sorti de France pour échapper aux conséquences de ces poursuites; mais il a comparu le 17 mai devant la cour d'assises de l'Ariège.

«Déclaré coupable par le jury d'outrages et de dérision contre une religion dont l'établissement est également reconnu en France, Maurette a été condamné à un an de prison et 600 fr. d'amende.»

Canadien.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Population totale du comté de Montréal en 1844; 64,397
En 1831, 43,773

Augmentation, 21,124.

Ce qui fait près de moitié.

PROVINCES D'EN-BAS.

Nouvelle-Ecosse.—Convocation extraordinaire de la législature.—Les journaux d'Halifax nous apportent la nouvelle inattendue que la législature de la province est convoquée en session extraordinaire pour le 20 de ce mois. Le but de cette convocation est, à ce qu'il paraît, de mettre le parlement provincial à même d'intervenir dans une question qui doit être plaidée sous peu devant le comité judiciaire du conseil privé en Angleterre, et dans laquelle il s'agit de la légalité de l'union de l'île du Cap-Breton à la Nouvelle-Ecosse, effectuée en 1820. Il serait curieux de voir le conseil privé déclarer cette union illégitime et prononcer un divorce entre les conjoints après 23 ans de cohabitation. Le bruit courait depuis quelques jours que l'assemblée allait être dissoute, et l'on se préparait déjà à une élection générale, quand a paru la proclamation convoquant les chambres pour le 20 juillet.

Canadien.

ALLEMAGNE.

—Le Patriote belge publie la nouvelle suivante, qui serait d'une haute importance si elle venait à se confirmer:

«Nous recevons d'Allemagne, par un officier d'artillerie russe, la nouvelle que les seifs de la Couronne se sont soulevés, sur les bords du Wolga, dans le gouvernement de Saratoff, et que les troupes ont refusé de tirer sur les rebelles. Cette dernière circonstance, extraordinaire dans un pays comme la Russie, donne une haute importance à cet événement dont les feuilles allemandes nous feront sans doute connaître sous peu les particularités.»

Punition singulière.—A Malaga, deux hommes ont subi un châtiment étrange sur la place de la Constitution, pour s'être enivrés. On leur a fait avaler quelques jarres d'eau.—Que d'eau on aurait à pomper si la Cour Royale de cette île avait recours à une punition semblable.

LA PIÈCE D'OR.

II

Bernard, de plus en plus étonné, entra chez lui la tête perdue et le cœur rempli de doux pressentiments, il ne dormit pas; le lendemain il s'informa au ministère de l'intérieur si on connaissait Mme la comtesse de Chamilly.

Non, lui répond-on, la comtesse de Chamilly? nous ne savons pas ce que c'est.

Enfin un chef de bureau le prit à part.

—Mon cher Bernard, lui dit-il, que demandez-vous la comtesse de Chamilly?... Mais vous qui en parlez la connaissez-vous?—Hélas! non, répondit Bernard; cependant j'ai diné hier avec elle.

—Diable! dit le chef de bureau. Savez-vous qui elle est? Voilà ce que je voudrais apprendre.

Une veuve! dit encore le chef de bureau.—Je le crois.

—Attendez; j'ai connu un comte de Chamilly, fort honnête homme, fort riche et fort âgé, qui est mort cinq ans après avoir épousé une jeune fille sans fortune; mariage qu'on blâma fort dans le temps. Si c'est la comtesse avec laquelle vous avez diné hier, c'est un des plus riches partis du moment.—En vérité? dit Bernard.

—Oui, M. de Chamilly, en mourant, lui a laissé tout son bien, c'est-à-dire des terres dans deux ou trois départements; des maisons à Paris, des inscriptions sur le grand-livre, c'est une femme charmante.—Charmente, répéta Bernard.

—Elle a plus de cent cinquante mille francs de rente, continua le chef de bureau, on se frotte les mains, et j'espère qu'elle va se remarier.

—Ah! ah! dit Bernard, se remarier! et avec qui? avec vous?

—Moi, je n'ai pas l'honneur de la connaître, mais M. de Chamilly, votre chef et le mien lui fait la cour; s'il l'épouse comme je le pense, il quittera sa place au ministère et je lui succéderai.

—Et cette affaire est-elle fort avancée, demanda Bernard?

—Hélas! je le voudrais, dit le chef de bureau.